

Prêts usuraires

Et je pense que c'est le but visé par le bill C-203, mais le député aurait pu aller beaucoup plus loin. Je voudrais faire quelques remarques. Je viens de dire que si tu prêtes quelque chose qui t'appartient, il est normal que tu en reçoives un loyer raisonnable, mais si tu crées quelque chose pour prêter à un autre, tu crées quelque chose de toutes pièces en vertu d'un privilège, tel que cela se vit actuellement dans notre pays au niveau des institutions bancaires, alors qu'elles ont le privilège de par la loi de créer de l'argent pour le prêter à des taux d'intérêt qui dépassent le gros bon sens, parce qu'en somme cela ne leur coûte rien. C'est ni plus ni moins qu'une permission, un droit qui leur est accordé par une loi du Parlement canadien, par une charte fédérale, de faire des opérations bancaires qui, d'une certaine façon, leur donne l'autorité de créer une forme d'argent dans notre pays pour en recevoir un intérêt. C'est le fruit d'un commerce sur une chose qui n'existait pas avant qu'on ait décidé de consentir un prêt à un emprunteur ou au gouvernement en vertu de cette loi.

C'est tellement vrai, monsieur le président, que j'ai en main une réponse donnée au mois de décembre 1974, à une question inscrite au *Feuilleton*. Je demandais:

Quel était le volume monétaire dans notre pays au premier janvier 1972 et au premier janvier 1974? Et, dans les deux cas, le gouvernement a répondu qu'en pièces de 1c., 5c., 10c., 25c., en papier monnaie de \$1, \$2, \$5, \$10, \$50, \$100 et \$1,000, le total était de 5 milliards, 860 millions, en circulation, créé par la Banque du Canada.

Par la question 1567, je demandais, et je cite:

1. Quelle était la masse monétaire moyenne au Canada le a) 1^{er} janvier 1972, ... d) 1^{er} janvier 1975?

La réponse est très nette, et on a la preuve que réellement les banques à charte détiennent un privilège de créer de l'argent à la place du gouvernement. Et je pense que cette question est très sérieuse. C'est pourquoi je suis très heureux du fait que le député ait présenté un bill pour attirer l'attention de la Chambre sur une question d'une extrême importance. Et on verra à la suite de mes observations pourquoi je trouve cette question très importante. Nous sommes en train de nous engouffrer dans une situation financière, à tel point qu'on ne pourra pas en sortir si on conserve la même formule.

Alors, à la question que je posais: quelle était la masse monétaire? il a été donné une réponse précise. La réponse est la suivante:

● (1730)

L'argent se présente sous différentes formes au Canada. Parmi celles-ci, on note la monnaie (pièces de monnaie et billets de la Banque du Canada) et les créances sous forme de dépôts placés dans des banques à charte et autres institutions qui offrent des comptes de dépôt au public. Les définitions le plus souvent utilisées, comprenant la monnaie et des dépôts des banques à charte, sont présentées au tableau annexé. Les dates inscrites sont celles du dernier mercredi de décembre, les statistiques de janvier n'étant pas encore disponibles. Le tableau montre aussi les montants du crédit en circulation consenti par les banques à charte sous forme de prêts et hypothèques en dollars canadiens.

Donc, en vertu de la loi, la preuve est faite. On a le tableau. Les banques à charte ont le privilège de créer, de monnayer le crédit de la nation, de consentir des prêts à des emprunteurs et le fait de consentir un prêt leur donne l'autorisation de faire un dépôt au nom de l'emprunteur.

Automatiquement, on vient de créer de l'argent qui circule dans le pays, sous forme de chiffres. Et la question précédente: Combien d'argent circule au pays? 5 milliards, 860 millions. Dans le tableau on le répète encore: Monnaie totale: 5 milliards, 860 millions. Mais globalement, la masse

monétaire au Canada au 1^{er} janvier: 62 milliards, 145 millions.

Monsieur le président, qui a créé la différence? On vient de dire que la Banque du Canada a créé 5 milliards, 860 millions, puis on répond par la suite que la masse monétaire au Canada est de 62 milliards, 145 millions. Alors, cela veut dire qu'il y a eu création d'argent pour être prêté de l'ordre de 57 milliards. Cette politique s'applique au niveau des particuliers, des contribuables canadiens, des emprunteurs individuels, mais aussi à l'égard du gouvernement canadien, et des gouvernements provinciaux.

Pas plus tard qu'hier soir, monsieur le président, j'assistais à une réunion d'un conseil municipal, avec une cinquantaine de contribuables québécois, dans ma circonscription où ils ont à faire face au financement de travaux publics, pour un service public d'aqueduc et d'égout, dont le coût dépasse \$1,200,000, et les gens sont en face d'un besoin, mais ils n'ont pas l'argent nécessaire. Alors, ils vont être obligés de recourir à un emprunt, et de payer pour ce service trois fois le coût réel du service lui-même. Je leur ai fait remarquer que dans le mode de financement actuel, les Canadiens, à cause d'un système monétaire «détriqué», devront payer trois fois le coût réel du service.

La même chose, monsieur le président, existe dans le domaine de la construction des maisons d'hébergement. J'ai dans ma circonscription plusieurs de ces organisations et je vais citer tout simplement, sans mentionner de nom, un cas bien typique. Cela remonte à mars 1975.

Une corporation a décidé de construire un foyer au coût de \$433,267,000. A cause du financement sur 50 ans, l'intérêt est modéré: 6 7/8 p. 100. Mais cela représente quand même un remboursement de \$4,232.16 par mois; 50 ans, cela représente 600 mois. Alors ces gens-là devront payer, seulement en intérêt, \$1,815,000, sur un prêt global de \$723,700. Cela veut dire que ces gens devront payer pour trois maisons pour avoir le droit d'en occuper une seule. Cela ne comprend pas les frais d'administration et d'entretien. Comment peut-on espérer en sortir? C'est cela l'usure, et je pense que c'est cela que le député a voulu également viser.

Regardons notre dette à nous, les Canadiens. C'est une réponse qui a paru au *Feuilleton* la semaine dernière. La dette du Canada, au 1^{er} juillet 1867, était de 79 millions de dollars, et au 1^{er} juillet 1974, de 55 milliards de dollars. Cela représente quoi comme intérêt au budget 1975-1976? Mes chers amis, collègues de la Chambre des communes, ouvrons ensemble le fameux volume des prévisions budgétaires et dépenses. Nous allons découvrir que cela va nous coûter 3 milliards et demi de dollars; un milliard de plus que lors du budget précédent pour payer des intérêts.

On en accepterait passablement des projets du PIL pour fournir des emplois à nos chômeurs. On en accepterait passablement aussi des projets de Perspectives-Jeunesse dans les différentes circonscriptions du Canada pour procurer de l'emploi, un gagne-pain à nos étudiants! Le ministre de la Main-d'œuvre (M. Andras) tortille, essaie par toutes sortes de moyens de répondre aux demandes des étudiants et des députés pour les étudiants dans les différentes circonscriptions du Canada. Il n'est pas capable de faire davantage, mais trois milliards et demi de dollars pour payer ces intérêts, sur de l'argent créé de toute pièce, pour des organisations privées, pour endetter les contribuables canadiens, monsieur le président, cela c'est de l'usure.

C'est pour cette raison que je reviens souvent à la charge pour suggérer au Parlement canadien de prendre les mesures qui s'imposent. Nous, les parlementaires,